

**école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville**

Compte rendu du conseil d'administration

Réunion du 26 novembre 2020

Via Zoom

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président

Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie (départ à 16 h 30), Miguel Macian, Jean-Paul Midant, Pascale Richter

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquiame, Arnault Labiche, Anabel Mousset,

Collège des étudiants : Léa Carbonneau, Louana Lioud, Véronique Turgeon

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto (départ à 17 h), Pascal Dayre, Frédérique Pain, Philippe Tchamitchian

Excusés :

Collège des personnalités extérieures : Pascale Guedot, pouvoir à Philippe Champenois, Jack-Yves Bohbot, Roger Madec

Assistant sans voix délibérative :

François Brouat, Directeur,

Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS, excusés Katya Samardzic, représentante de la DRAC, excusée

Contrôleur budgétaire : Chantal Bonnefoy

Agent comptable : Florence Bougnaud-Vedel

Assistant à titre d'experts :

Agnès Beauvallet, Directrice RH et moyens de fonctionnement, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Catherine Karoubi, Directrice financière

Le Président ouvre la séance à 14 heures 30 et constate que le quorum est atteint.

Il accueille les nouveaux administrateurs et se félicite que ce conseil puisse à nouveau siéger en formation complète :

Les nouveaux élus du collège des étudiants qui a été renouvelé après l'échéance de leur mandat de 2 ans : Léa Carbonneau, en Master 1, Louana Lioud en Licence 3, Véronique Turgeon en Licence 3

Les nouveaux élus du collège des enseignants à la suite des élections partielles organisées pour pourvoir deux sièges vacants après des départs de l'Ecole : Miguel Macian et Pascale Richter, Maîtres de conférences

Les nouveaux membres du collège des personnalités extérieures : Roger Madec succède à Patrick Bloche comme représentant de la Métropole, membre de droit, et Frédérique Pain, directrice de l'ENSCI siège en qualité de personnalité qualifiée à la suite du départ de son prédécesseur, Yann Fabès.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1- Information sur l'organisation de la continuité pédagogique et le fonctionnement de l'Ecole dans le cadre de la crise sanitaire
- 2- Budget Initial 2021
- 3- Information sur la mise en œuvre de l'obligation réglementaire de dématérialisation des factures
- 4- Conditions d'admission Parcoursup rentrée 2021
- 5- Information sur le contrat d'objectif et de performance (objectifs, calendrier)
- 6- Définition des modalités de sélection des enseignants associés et invités

7- Avenant à la convention signée avec Bellastock au titre de 2020

8- Procédure d'alerte : proposition de donner au collège de déontologie du ministère de la culture les missions du référent alerte prévu au premier alinéa du I de l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016

9- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2020 et les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis par messagerie.

Jean-François Renaud propose d'aborder dans un premier point ajouté à l'ordre du jour la question de l'article publié dans *Le Monde* le 20 novembre. Il estime que la référence à l'Ecole y est calamiteuse et souhaite proposer au Conseil d'administration de s'exprimer sur les suites à donner. Jean-Paul Midant et Anabel Mousset l'ont chacun saisi dans ce même sens et la CFVE réunie le 23 a échangé sur ce sujet.

François Brouat explique le contexte. Cet article intervient après un premier article paru dans *les Echos* et un autre centré sur l'ENSA de Montpellier paru dans *Libération*. Il est accompagné d'un article sur l'ENSA de Val-de-Seine qui laisse entendre qu'un récent suicide étudiant est directement de la responsabilité de l'Ecole.

Il estime qu'il y a beaucoup d'amalgames dans cet article –pédagogie du projet, charrette, harcèlement sexuel...– qui a donné une image non seulement extrêmement négative de notre Ecole et plus largement des écoles d'architecture, de la formation qui utiliserait une pédagogie toxique et du métier, mais également fausse. Les éléments dont il est fait état, sortis du contexte, les mise en cause nominatives et les formules lapidaires sont très choquants.

La journaliste était en réalité dans une démarche masquée d'investigation, elle a procédé malhonnêtement en ne donnant pas au préalable le véritable sujet du contenu de son article mais celui d'une présentation de la pédagogie du projet en 3^{ème} année de Licence. Il indique qu'il l'a lui-même reçue et a échangé avec elle sur le thème du projet.

L'article a choqué et fait réagir l'ensemble de la profession, architectes comme enseignants et a suscité la réaction très vive de tous les directeurs d'ENSA-P qui souhaitent apporter une réponse plus large et plus globale en posant les sujets évoqués dans l'article, mais en les replaçant dans leurs contexte et réalité. En cette période déjà compliquée, le ressenti et d'autant plus fort.

Les conclusions de la CFVE ont été que l'article pose problème mais que par ailleurs, il soulève des sujets qui sont réels, en particulier celui de la lourdeur des emplois du temps et de la charge de travail personnel. Elle souhaite que le Conseil d'administration se saisisse de la question afin que l'Ecole formule plusieurs types de réponses à cet article : une réaction interne à la communauté de l'Ecole (étudiants, enseignants, ATS) autour de ce malaise partagé ; un travail autour de la parole collective et des instances afin d'avancer sur les sujets de fond soulevés ; une réaction collective des ENSA-P, l'interpellation dépassant le cadre de Paris-Belleville.

En conclusion, il est collectivement souhaité que le Conseil d'Administration, d'une part se saisisse d'une réponse au *Monde* qui peut aller au-delà de l'Ecole, et d'autre part propose les moyens et lieux du dialogue à ouvrir autour des attentes des étudiants.

François Brouat a réagi par un message aux étudiants leur assurant que leurs préoccupations sont prises au sérieux.

Léa Carbonneau intervient pour exprimer le sentiment largement partagé des étudiants selon lequel l'article et l'enquête ne sont pas respectables, mais qu'il ne faut pas pour autant que l'Ecole se place dans une position défensive sans regarder le fond du problème, celui du rythme de travail des étudiants. Le risque serait de créer une scission entre étudiants et enseignants. Elle signale que le groupe « Ensaparle », créé il y a 3 ans sur un réseau social, a été alimenté et constitue le recueil de témoignages, notamment sur la culture de la charrette. Il faut affronter le sujet, pas seulement défendre une image. Les étudiants doivent se sentir entendus.

Béatrice Jullien confirme que cet article est grossier et désolant et pose mal le débat. Mais il a cet avantage, qui est d'obliger à poser les questions et qu'il convient de créer des conditions de débat correctes. La question des rythmes et des temps peut être également liée aux suites du débat sur les conditions de production de l'architecture.

Véronique Chatenay-Dolto s'associe aux avis exprimés pour blâmer la malhonnêteté intellectuelle de l'article du *Monde* et la manipulation des étudiants et des enseignants qui le sous-tend. Elle valide également une posture qui ne soit pas que défensive. Ce qui lui semble intellectuellement intéressant est que sont actuellement publiés beaucoup d'articles sur d'autres études (médecine etc.) faisant état de la lourdeur et de la longueur des études. Il serait donc utile de voir en quoi le processus du projet peut-il générer de la fatigue, des tensions, voire des rapports de pouvoir ou de pression collective.

Elle rappelle que les Ecoles d'architecture se sont construites contre l'académisme des Beaux-Arts et que le projet est leur originalité et leur richesse. Il serait utile de développer ce point, montrer que l'on se place dans le collectif en respectant l'individualité.

Miguel Macian souhaite que le problème soit élargi car il n'est pas propre aux écoles d'architecture. Pour lui, le projet n'est pas en cause, il est question du temps étudiant et de la réduction globale du temps des études. Le choix a été de demander des rendus réguliers après la rupture avec le modèle des Beaux-Arts et aujourd'hui, les étudiants sont dans un système de contraintes de plus en plus dur, ils n'ont plus autant de temps qu'avant. Il faut répondre aux attentes des étudiants sur ce point.

Pierre Champenois souhaite mettre l'accent sur l'opportunité de rappeler les difficultés actuelles, notamment budgétaires, des ENSA-P. Il lui semble nécessaire de distinguer la réponse aux étudiants et la réponse politique.

Jean-Paul Midant s'interroge sur la réponse que doit apporter le Conseil d'administration. L'Ecole doit d'abord rassurer les étudiants, dire que le message sur le malaise étudiant est entendu, et prendre les mesures pour qu'il cesse.

Pascale Richter souligne le fait qu'une enseignante a été nommée dans l'article, attaquée dans son intégrité et touchée au plus profond d'elle-même, ce qui est très grave et profondément injuste. Il faut faire quelque chose pour elle.

Frédérique Pain pense que la pression ressentie par les étudiants n'est pas la même que celle de la charrette. La longueur des études et l'engagement personnel fort qui est demandé, constitutif du métier, concernent toutes les écoles d'art ou d'architecture. La charrette relève de l'imaginaire, d'une vision romantique, mais la pression du monde contemporain est réelle et il est important de s'engager sur ce sujet. La volonté de réorganisation de la continuité pédagogique.

Raphaël Fabbri estime que le Conseil d'administration doit soutenir Bita Azimi qui n'a rien à voir avec des pratiques sous-entendues. Il est partisan de ne pas faire de réponse qui donnerait de la considération à un article qui ne la mérite pas. Il faut déjà montrer ce que l'on fait et avant tout faire respecter les règles fixées en interne, par exemple sur le poids du travail personnel qu'impliquent les enseignements.

De plus, la situation actuelle augmente la charge de travail, c'est pourquoi il est favorable à la suppression temporaire de certains enseignements et ainsi à assumer la « dégradation » des enseignements.

Après avoir pris connaissance de l'article et du projet de réponse, Pascal Dayre souscrit à deux idées. La première est que le conseil d'administration exprime un message fort vis-à-vis de l'enseignante citée dans l'article car il n'est pas normal que cette « attaque » puisse toucher une personne. La seconde est que, alors que la fin de l'article contient une attaque sur ce que doit être l'enseignement de l'Ecole, il est nécessaire de mettre en avant les mesures prises par les ENSA-P (telle la création de diplômes spécialisés) qui montrent leur conscience du monde professionnel et l'adaptation de leur enseignement.

Léa Carbonneau soutient la défense de Bita Azimi sur laquelle tout le monde s'accorde. Mais elle insiste sur la nécessité d'apporter une réponse aux étudiants par des actions. Des essais antérieurs pour dégager du temps n'ont pas abouti. Il faut restructurer la pédagogie, peut-être en mettant en optionnel des cours jusqu'ici obligatoires. Il est inutile de proposer des conférences sur le sommeil ou l'organisation sans changer au fond.

Philippe Tchamitchian propose de répondre de façon explicite à la question de la forme que doit prendre la réaction de l'Ecole. Deux publics sont identifiés : les étudiants de l'Ecole d'une part, et d'autre part le grand public qui comprend les jeunes intéressés par les études d'architecture. Et par ailleurs il y a le journal *Le Monde*. Il se déclare favorable à instruire les possibilités de contestation des procédés de la journaliste à partir de sa mise en cause d'une enseignante et également de la déontologie dans la façon de mener son enquête.

Sur le fond, il faut prendre garde à ne pas tomber dans deux maladresses : celle de croire que seules les écoles d'architectures développent une pédagogie par le projet qui existe dans beaucoup de formations et celle de valider l'article en reprenant les problèmes qu'il pose.

Louana Lioud souhaite revenir sur la culture de la charrette qui est liée à une question sexiste par la domination qu'elle instaure. Il lui semble faux de les séparer.

Léa Carbonneau souhaite que le dialogue soit engagé afin que les étudiants se sentent entendus.

François Brouat relève que les sujets ne sont pas tous du même ordre, depuis le sujet des emplois du temps à celui des rapports de domination. Les étudiants de Licence 2 ont récemment envoyé un courrier sur la surcharge de travail. La période est difficile et les exigences ne semblent pas assez adaptées aux circonstances. Il lui paraît indispensable de se saisir de ces questions et d'entamer un travail de fond, également sur les sujets tels que la relation à la profession, l'alternance etc.

Arnault Labiche souhaite qu'une réaction juridique de défense de Bita Azimi soit mise en œuvre si elle est possible.

Pour Jean-François Renaud, cet échange était important. Pour avancer et aller dans le concret, il propose que le conseil décide un certain nombre d'actions adaptées aux différents publics repérés.

Ainsi tout d'abord, demander à la CFVE d'organiser rapidement des discussions entre les étudiants de chacune des années de formation et les référents et rapporteurs enseignants afin de mettre à plat les sujets avant de travailler à une nouvelle grille d'enseignement. Le contenu d'*« Ensaparle »* pourra être utile. Cela permettra d'avancer en interne. Ensuite, voir les réactions possibles vis-à-vis du *Monde*, notamment juridique. Le manque de déontologie de la journaliste doit être signalé. Enfin, pour le grand public communiquer sur les enjeux de l'enseignement.

Véronique Chatenay-Dolto estime qu'engager une démarche procédurière serait une erreur et qu'en revanche la demande de publication d'un droit de réponse apparaît adaptée.

Pour François Brouat il ressort des échanges qu'il a eu qu'un droit de réponse donnerait beaucoup de crédit à l'article et que l'idée d'un communiqué plus global était préférable. Mais il entend la question de Bita Azimi et se propose de saisir la journaliste, Isabelle Régnier. Il propose que le conseil d'administration soit rapidement saisi par voie dématérialisé d'une délibération.

Béatrice Jullien évoque la possibilité de publier une tribune dans un autre journal.

Louana Lioud se déclare favorable aux différentes réponses. Elle propose de mettre à disposition les témoignages exprimés dans *« Ensaparle »* et souhaite établir une démarche de dialogue rapidement.

A Pierre Champenois qui demande s'il existe un comparatif du travail demandé aux étudiants des différentes écoles et formations, Jean-François Renaud indique que les textes réglementaires définissent le nombre d'heures de travail encadré et non-encadré mais que ces difficultés sont communes à toutes les ENSA-P.

Murièle Fréchède précise que le nombre d'heures d'enseignement encadré à Paris-Belleville est exactement celui demandé par les textes. Le problème est celui du nombre d'heures de travail personnel très difficile à évaluer. Elle souligne que le sujet est connu, fait régulièrement l'objet d'échanges avec les étudiants et conduit à des évolutions du programme. Les retours des étudiants, les évaluations des enseignements, les réunions avec les délégués ont été suivis d'effet. Par ailleurs, elle relève également que dans l'emploi du temps hybride mis en place cette année, une journée est réservée au travail personnel.

En conclusion, Jean-François Renaud propose quatre actions parallèles dans une délibération :

Délibération n°1 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuve le projet de mener quatre actions parallèles suite à l'article paru dans le Monde le 20 novembre 2020 :

- Demander à la Commission des Formations et de la Vie Etudiante d'organiser rapidement les modalités, pour chaque promotion, d'un échange entre les délégués étudiants et les enseignants référents d'années et rapporteurs de champs sur les problèmes posés par la grille d'enseignement ;
- Publier un communiqué rédigé au nom de l'ensemble des ENSA-P qui rappelle les enjeux de l'enseignement de l'architecture ;
- Faire une démarche vis-à-vis du journal du Monde pour exprimer son incompréhension des méthodes non-déontologiques utilisées par la journaliste ;
- Adopter une délibération de soutien à Bita Azimi, maîtresse de conférences de l'Ecole, qui lui sera soumis dans les prochains jours par vote électronique

Décompte des votes

Votants : 20

Abstention(s) : 0

Pour : 20 (unanimité)

Contre : 0

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2020 :

Le compte-rendu n'appelle pas de questions. Les nouveaux administrateurs souhaitent s'abstenir.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2020.

Décompte des votes

Votants : 20

Abstention(s) : 7

Pour : 13

Contre : 0

3- Information sur l'organisation de la continuité pédagogique et le fonctionnement de l'Ecole dans le cadre de la crise sanitaire :

François Brouat expose l'organisation hybride des enseignements, mise en place dès la rentrée de septembre, qui a facilité l'adaptation au nouveau confinement.

Le décret du 29 octobre dernier ouvre la possibilité que le Rectorat autorise des dérogations pour que certains enseignements soient possibles en présentiel lorsqu'ils ont une dimension pratique non-réalisable à distance. Après échanges internes, une circulaire ministérielle a retenu l'enseignement du projet comme possible objet de dérogation. Les ENSA-P ont déposés des demandes de dérogations en ce sens. L'Ecole a ainsi déposé une demande de dérogation pour l'enseignement du projet dans toutes les années et formations (Licence, Master, DSA) tout en proposant une mise en œuvre pragmatique privilégiant

l'enseignement en présentiel pour les étudiants de Première et Seconde année de Licence, dont le début des études a été fortement impacté par les confinements, ainsi que pour les PFE.

Par ailleurs, différents services sont accessibles aux étudiants selon des protocoles spécifiques validés en CHSCT : médiathèque, cartothèque, impressions, atelier maquette, postes informatiques.

Les dernières annonces permettent d'espérer une reprise en présentiel plus large en février.

Murièle Fréchère, Directrice des études, précise que les enseignements en présentiel ont effectivement débuté cette semaine pour les L2 et L3, la semaine prochaine pour les L1. Les étudiants de Master auront une séance en présentiel d'ici aux vacances de Noël. En raison de difficultés de matériel, la possibilité a été ouverte à 11 étudiants de L3 de suivre le TD d'informatique à l'Ecole mais seuls 2 en ont profité. Les DSA ont ponctuellement des cours en présentiel et le jury du mastère spécialisé se tiendra en fin de semaine.

Elle précise que les étudiants n'ont pas l'obligation d'être présents et peuvent continuer à suivre tous les enseignements en distanciel.

Jean-François Renaud souligne le caractère éprouvant pour tous – enseignants, étudiants, services administratifs- de la situation et le suivi individualisé réalisé auprès des L1 qui a permis d'identifier des situations très complexes.

4- Budget Initial 2021 :

Jean-François Renaud relève que ce Budget Initial fait des hypothèses sur les effets de la crise sanitaire et que sans doute, le besoin de Budget rectificatif sera plus important qu'habituellement.

Catherine Karoubi précise qu'une erreur d'arrondi à un euro a été repérée, qui donnera lieu à rectification des documents finaux. Elle présente le projet de budget initial pour 2021 qui a effectivement été élaboré en tenant compte de la crise sanitaire.

Il est établi à **5 515 848 €** (2 567 216 € en personnel, 2 147 934 € en fonctionnement, 244 898 € en intervention et 555 800 € en investissement). Il est en diminution de 245 228 € (soit - 4,26 %) par rapport au budget initial 2020 (**5 761 076 €**), il est en augmentation de 337 530 € (soit + 6,52%) par rapport au budget rectificatif 2020 (**5 178 318 €**).

Cette diminution est due à l'ajustement des dépenses en général par rapport au BI 2020 et, en particulier, à la baisse du montant alloué aux voyages pédagogiques. Outre cette diminution des dépenses, les recettes subissent également une baisse.

La Chaire partenariale PEPS a été prolongée de 10 mois (sept 2020 à juin 2021) afin de terminer les travaux en cours qui ont été interrompus et n'ont pu être menés à terme en raison de la crise sanitaire, sans complément financier. Les actions prévues seront prises en charge en 2021 sur le budget de la Chaire non encore consommé, soit 110 699 € (recettes encaissées en 2020). Ce dispositif de report pèse sur l'équilibre budgétaire et sur la capacité d'autofinancement.

1. Les autorisations d'emplois

Tableau 1

L'établissement dispose à ce jour de 69,5 ETPT/ETP sous plafond LFI et de 4 ETPT/ETP hors plafond correspondant à des contrats aidés.

La masse salariale inscrite au budget initial représente 46,05 % du budget de l'établissement et s'élève à 2 540 552 € à laquelle s'ajoutent 26 664 € pour l'indemnisation des dossiers de chômage, la médecine préventive, les actions sociales.

2. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde déficitaire de 483 352 €.

Il tient à une programmation d'investissement à hauteur de 555 800 € financés sur les ressources propres de l'établissement et la subvention d'investissement (voir tableau 6).

Le choix de la présentation d'un budget en déficit n'affecte pas sa soutenabilité compte tenu de la situation très favorable du fonds de roulement et de la trésorerie de l'établissement.

Les prévisions de recettes apparaissent en baisse soit - 174 104 € par rapport au BI 2020.

Les dernières subventions versées par le CMN, la DRAC Ile de France et le MC pour la Chaire Partenariale ont été enregistrées en 2020 (-95 000 €). Il n'y a pas pour le moment de projets internationaux (- 7 000 €).

2 contrats doctoraux étaient inscrits au BI 2020, seul 1 contrat ainsi qu'un demi sont renouvelés pour 2021 (- 17 500 €). Les droits d'inscriptions et de préinscriptions sont moindre (- 53 028 €) que prévues.

Par rapport au BI 2020 :

- l'enveloppe « personnel » est en augmentation de 91 269 € (soit + 3,69 %)
- l'enveloppe « fonctionnement » est en diminution de 373 809 € (soit - 14,82 %)
- l'enveloppe « intervention » est en augmentation de 118 652 € (soit + 93,98 %)
- l'enveloppe « investissement » atteint 555 800 € (soit - 12,77 %)

Le tableau ci-après résume le budget initial 2021 en le comparant au budget initial 2020 et au budget rectificatif de 2020 (en €) :

| Personnel | Dépenses | Ecart | (%) |
|--------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 2 567 216 | | |
| Budget Initial 2020 | 2 475 947 | 91 269 | 3,69% |
| Budget Rectificatif 2020 | 2 493 407 | 73 809 | 2,96% |

| Fonctionnement | Dépenses | Ecart | (%) |
|--------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 2 147 934 | | |
| Budget Initial 2020 | 2 521 743 | -373 809 | -14,82% |
| Budget Rectificatif 2020 | 1 978 249 | 169 685 | 8,58% |

| Intervention | Dépenses | Ecart | (%) |
|--------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 244 898 | | |
| Budget Initial 2020 | 126 246 | 118 652 | 93,98% |
| Budget Rectificatif 2020 | 350 023 | -105 125 | -30,03% |

| Investissement | Dépenses | Ecart | (%) |
|--------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 555 800 | | |
| Budget Initial 2020 | 637 140 | -81 340 | -12,77% |
| Budget Rectificatif 2020 | 356 639 | 199 161 | 55,84% |

| Budget total | Dépenses | Ecart | (%) |
|--------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 5 515 848 | | |
| Budget Initial 2020 | 5 761 076 | -245 228 | -4,26% |
| Budget Rectificatif 2020 | 5 178 318 | 337 530 | 6,52% |

| Subv & autres ressources | Recettes | Ecart | (%) |
|-------------------------------------|-----------------|--------------|------------|
| Budget Initial 2021 | 5 032 496 | | |
| Budget Initial 2020 | 5 206 600 | -174 104 | -3,34% |
| Budget Rectificatif 2020 | 5 094 279 | -61 783 | -1,21% |

2. Les recettes

La subvention de base du ministère est stable par rapport à celle reçue en 2020 (3 596 140 €), s'ajoutent des aides spécifiques dont le montant est lié à la réalisation d'actions particulières. Une subvention d'investissement est prévue à hauteur de 30 000 €. Les recettes propres représentent 18,13 % des recettes globales et sont en diminution de - 6,40 %.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

2.1.1 Recettes globalisées :

1. Subvention pour charges de services publics (MC) : 3 810 917 €
 - Dotation de base : 3 596 140 € identique à 2020
 - Subvention pour le soutien du laboratoire Ipraus : 47 000 €
 - Subvention pour la restauration collective pour le personnel titulaire : 10 481 €
 - Subvention pour la participation à la COMUE : 30 000 €
 - Subvention pour 1 et 0,5 contrats doctoraux : 52 500 €
 - Subvention pour le réseau de l'enseignement de la transition écologique : 25 000 €
 - Subvention pour décharge pour la recherche 15 000 €
 - Subvention pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès : 3 000 €
 - Subvention pour les actions sociales : 13 796 €
 - Subvention pour les actions internationales en Asie (Ipraus) : 6 000 €
 - Subvention pour aide à la publication (Ipraus) : 4 500 €
 - Subventions diverses (renforcement du tutorat/monitorat, jeune création) : 5 000 €

- Subventions pour des actions internationales : 2 500 €
2. Autres financements de l'Etat : 28 320 €
- Subvention de l'Agence de Service et de Paiement pour aider au financement des emplois aidés.
3. Fiscalités affectées : 38 648 €
- CVEC : Reversement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit 20 € de base et 17 € de péréquation par étudiant inscrit.
- La programmation des actions financées par le produit de la CVEC est orientée vers la santé des étudiants (consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue), les activités sportives et culturelles ainsi que les aides d'urgences.
4. Recettes propres : 912 622 €
- Les droits d'inscriptions et de préinscriptions : 695 583 € (- 53 028 €).
 - Vente des cartes pour les impressions : 63 000 € (- 7 000 €)
 - Location des locaux : 10 000 € (- 10 000 €)
 - Taxe d'apprentissage : 50 000 € (+ 20 000 €)
 - Participation des étudiants aux frais de transport des voyages d'études et à l'hébergement : 91 585 € (- 13 114 €)
 - Divers : 2 454 €

2.1.2 Recettes fléchées :

1. Financements fléché de l'Etat : 58 080 €
 - Subventions pour aides à la mobilité :
 - MC : 28 080 € auxquels s'ajoutent 28 800 € qui concernent les boursiers et sont inscrits en compte de tiers.

Ces recettes varient en fonction du nombre d'étudiants en mobilité, de leur destination et de leur situation personnelle.

 - Subvention pour investissement : 30 000 € pour l'étanchéité
2. Autres financements publics fléchés : 183 909 €
 - Mobilité :
 - Erasmus + : 106 959 € (+ 11 786 €)
 - Conseil régional Ile-de-France : 10 150 €
 - 2 contrats de recherche pour l'Ipraus au lieu de 4 : 30 000 € (- 30 000 €)
 - Rendre visible les nouvelles réponses architecturales avec la caisse des dépôts
 - La banque culturelle avec la maison des sciences de l'Homme
 - 2 conventions de mécénat avec la caisse des dépôts et consignation :
 - 15 000 € correspondant à ½ contrat doctoral, pour le soutien financier du projet « le temps du chantier, l'exemple d'Alvaro Siza »
 - 15 000 € correspondant ½ contrat doctoral, pour le soutien financier du projet «la machine contre le projet. Les architectes et la critique de l'industrialisation du bâtiment (France 1940-1980).
 - 1 convention pour la réalisation d'un inventaire sur l'enseignement de la Transition Ecologique pendant 2 ans pour un montant de 8 500 € dont 80% soit 6 800 € seront versés en 2021.

2.2 Les dépenses

Variations des dépenses des budgets initiaux par enveloppe (en millions d'€)

2.2.1 Personnel

| Destinations | Personnel 2016 | Personnel 2017 | Personnel 2018 | Personnel 2019 | Personnel 2020 | Personnel 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Enseignement, service communs et pédagogiques | 1,383 | 1,252 | 1,326 | 1,538 | 1,410 | 1,431 |
| Recherche | 0,069 | 0,100 | 0,100 | 0,009 | 0,022 | 0,015 |
| Valorisation et diffusion culturelles | 0,0498 | 0,0520 | 0,027 | 0,027 | 0,027 | 0,027 |
| Fonction support | 0,781 | 0,972 | 0,839 | 0,802 | 1,017 | 1,094 |
| | 2,283 | 2,376 | 2,292 | 2,376 | 2,476 | 2,567 |

Enseignement : ajustement des heures du mastère spécialisé architecture et scénographies et des heures pour les DSA.

Recherche : l'enveloppe Personnel prend en compte 2 contrats de recherche attribués à l'Ipraus incluant des vacations.

Valorisation et diffusion culturelles : les dépenses de personnel relatives à ce segment sont en rapport avec les expositions et les manifestations prévues.

Fonction support : revalorisation indiciaire pour 6 contractuels, imputation du salaire de la responsable de l'atelier maquettes pris en charge précédemment sur le fonctionnement (MAD), 1 dossier d'indemnisation chômage, recours aux vacations (7 postes non pourvus).

2.2.2 Fonctionnement

| Destinations | Fonct 2016 | Fonct 2017 | Fonct 2018 | Fonct 2019 | Fonct 2020 | Fonct 2021 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Enseignement, service communs et pédagogiques | 0,651 | 0,658 | 0,726 | 0,786 | 0,792 | 0,586 |
| Recherche | 0,087 | 0,207 | 0,249 | 0,280 | 0,286 | 0,103 |
| Valorisation et diffusion culturelles | 0,091 | 0,073 | 0,101 | 0,168 | 0,115 | 0,211 |
| Fonction support | 1,187 | 1,289 | 1,233 | 1,284 | 1,328 | 1,248 |
| (hors les amortissements) | 2,016 | 2,227 | 2,309 | 2,518 | 2,521 | 2,148 |

Les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP).

Enseignement : Cette enveloppe comprend entre autre les achats de fournitures, matériels pour les ateliers et les studios, les voyages d'études, les achats de livres, de dvd pour la bibliothèque ainsi que la numérisation des travaux d'étudiants archivés, l'équipement et les moyens spécifiques pour l'audiovisuel.

Les dépenses (aides d'urgence, allocations aux étudiants, contrats doctoraux, subventions aux associations) imputées sur le fonctionnement en BI 2020 ont été transférées sur l'enveloppe Intervention.

Recherche : inscriptions pour des colloques, missions scientifiques internationales.

Valorisation et diffusion culturelles : publication de l'annuel, du livret « Expériences Pédagogiques 03- La Plata, d'un livre sur l'histoire du bâtiment de l'Ecole.

Pour la Chaire Partenariale, 2 ouvrages sont prévus :

- « Le label architecture contemporaine remarquable à Evry et Cergy, villes nouvelles de la région parisienne », dans le cadre du partenariat avec la DRAC
- La valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre du partenariat avec le CMN

Fonction support : ajustement de toutes les dépenses pour les fluides, les réceptions etc.

2.2.3 Interventions

| Destinations | Interv 2016 | Interv 2017 | Interv 2018 | Interv 2019 | Interv 2020 | Interv 2021 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Enseignement, service communs et pédagogiques | 0,259 | 0,157 | 0,122 | 0,164 | 0,126 | 0,245 |
| Recherche | 0,175 | | | | | |
| | 0,434 | 0,157 | 0,122 | 0,164 | 0,126 | 0,245 |

Enseignement : Les allocations Mobilité attribuées par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional et Erasmus sont calculées en fonction des étudiants partants. Les bourses de mobilité accordées par le MC aux boursiers sont inscrites en compte de tiers pour 28 800 €.

Pour l'année 2019/2020 : 90 étudiants sont partis en mobilité dont 38 hors Erasmus+.

Pour 2020/2021, 43 étudiants pourraient partir en mobilité si les conditions sanitaires le permettent.

L'enveloppe intervention est en augmentation, certaines dépenses (aides d'urgence, allocations aux étudiants, contrats doctoraux, subventions aux associations) imputées sur le fonctionnement en BI 2020 ont été transférées sur cette enveloppe pour un total de 124 500 €.

2.2.4 L'investissement

Le total des dépenses d'investissement prévu pour 2021 s'élève à 555 800 € ; elles sont financées par 72 448 € d'autofinancement, par 453 352 € de prélèvement sur le fonds de roulement et par une subvention d'investissement versés par le MC de 30 000 €.

- Mise aux normes PMR : 45 000 €
- Complément de mise en place de bandes d'éveil à la vigilance (escaliers extérieurs) et complément de mise en place de prolongement des mains courantes (15 000 €)
- Désenfumage Ipraus (30 000 €)
- au 60 bd de la Villette :
 - Hygiène et sécurité des personnes, (échelonnement sur 2 ans) : 11 000 €
 - plan Vigipirate : complément du système anti-intrusion
 - Restructuration et aménagement : 178 000 €
 - Isolation acoustique de la salle JPB (30 000 €)
 - Aménagement de l'atelier maquettes (78 000 €)
 - Création de trappes sur platelages (10 000 €)
 - Aménagement du centre de documentation Ipraus (30 000 €)
 - Réfection façades (échelonnement sur 2 ans) (30 000 €)
 - Audiovisuel : 20 000 €
 - Évolutions technologiques (vidéoprojecteurs à leds...)
 - C.V.C : 25 000 €
 - Mise en place d'une climatisation dans la nouvelle salle des serveurs de sauvegarde (10 000 €)
 - Adjonction d'une batterie chaude sur le soufflage du local de la découpe laser (15 000)
 - Travaux d'électricité : 37 000 €
 - Salle serveur de sauvegarde pour informatique (12 000 €)
 - Passage aux leds des éclairages principaux de l'amphithéâtre Huet (15 000 €)
 - Accroissement de l'éclairage conférencier amphithéâtre Huet (10 000 €)
 - Autres : 134 000 €
 - Travaux d'étanchéité au pied de la façade bâti B côté jardin (30 000 €)
 - Remplacement des verrières de la médiathèque (80 000 €)
 - Création de points d'accroches (15 000 €)
 - Mise en place d'une protection sur la gaine de l'ascenseur bâtiD : (9 000 €)
- Informatique : 85 400 €
- Traceur, scanner A0, imprimantes, ordinateurs, boitier de gestion des accès Wifi pour une mise en conformité de la traçabilité, passerelle réseaux pour le télétravail, remplacement des coeurs de réseaux, onduleurs pour les salles de brassage
- Logiciels : 20 400 €
- Logiciels pour la pédagogie : renouvellement des licences annuelles des logiciels de rendus photo-réalistes (vray, corona-renderer) pour le logiciel de modélisation 3DS Max, abonnement à la licence académique (annuelle) de la suite du système d'information géographique ArcGIS

3. L'équilibre financier

Tableaux 4 et 5

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaires et non budgétaires ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître pour l'ENSA PB, en 2021, la nécessité de procéder à un prélèvement sur la trésorerie à hauteur du montant du solde budgétaire négatif (- 483 352 €). Ce prélèvement sur la trésorerie tient au financement des investissements à réaliser.

4. Situation patrimoniale

Tableaux 6 et 7

Le compte de résultat prévisionnel est présenté en déficit pour un montant de 290 507 €.

Compte tenu, d'une part des dotations aux amortissements prévisibles pour un montant de 362 955 €, d'autre part de l'amortissement des bâtiments de 904 233 €, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 72 448 €.

Le financement des investissements programmés pour un montant de 555 800 €, est assuré par la CAF prévisionnelle de 72 447 €, par la subvention d'investissement de 30 000 € et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 453 353 €.

Après ce prélèvement le niveau prévisionnel du fonds de roulement est 2 205 252 € ce qui correspond à 165 jours de fonctionnement. Le niveau de la trésorerie est de 2 173 726 €.

5. Les opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 8

L'établissement prévoit en 2021 l'encaissement de 241 989 € de recettes fléchée (page 3), auquel est associé un montant prévisionnel de dépenses de 332 252 €.

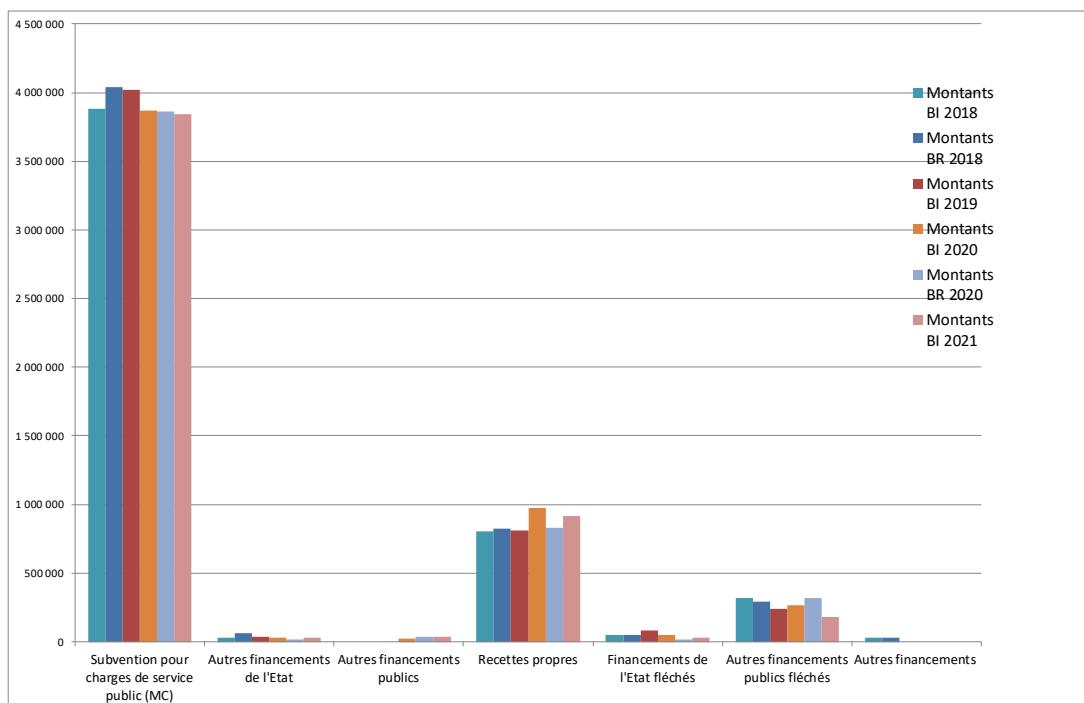
L'année 2021 s'inscrira dans la poursuite du chantier de gestion inscrit au GBCP et aux recommandations ministérielles : amélioration de la qualité comptable, approfondissement du déploiement du contrôle interne et comptable.

La dématérialisation des processus comptables est opérationnelle depuis début 2020.

L'année 2021 sera certainement une année particulière comme 2020, la crise sanitaire nous obligeant à adapter les enseignements de l'école, à faire face à des besoins nouveaux, à reporter certains projets et à adapter d'autres modes de travail.

Evolution des recettes

| RECETTES | | | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Montants BI 2018 | Montants BR 2018 | Montants BI 2019 | Montants BI 2020 | Montants BR 2020 | Montants BI 2021 |
| Subvention pour charges de service public (MC) | 3 885 121 | 4 039 483 | 4 021 417 | 3 870 417 | 3 864 049 | 3 840 917 |
| Autres financements de l'Etat | 27 700 | 64 767 | 35 963 | 27 800 | 20 020 | 28 320 |
| Autres financements publics | | | | 20 460 | 38 648 | 38 648 |
| Recettes propres | 805 203 | 826 844 | 810 218 | 975 080 | 831 740 | 912 622 |
| Financements de l'Etat fléchés | 46 800 | 48 336 | 85 280 | 47 120 | 18 980 | 28 080 |
| Autres financements publics fléchés | 318 952 | 292 563 | 241 389 | 265 723 | 320 843 | 183 909 |
| Autres financements | 27 913 | 27 913 | | | | |
| TOTAL DES RECETTES (C) | 5 111 689 | 5 299 906 | 5 194 267 | 5 206 600 | 5 094 280 | 5 032 496 |



Madame Bonnefoy intervient pour exprimer au nom du Contrôle Budgétaire le caractère soutenable de ce Budget Initial qui tient compte de l'impact de la crise sanitaire.

Catherine Karoubi pense que, si habituellement un seul est suffisant, il sera sans doute nécessaire d'établir au moins deux Budgets Rectificatifs au titre de 2021. Chantal Bonnefoy confirme cette position, notamment au regard du Plan de relance.

François Brouat explique que deux volets du Plan de relance concernent potentiellement les ENSA : l'équipement numérique des Ecoles pour lequel des besoins ont été exprimés en juillet et l'insertion professionnelle des diplômés.

Une délibération est proposée au Conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

69,5 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond
5 515 848 € d'autorisations d'engagement dont :
2 567 216 € personnel
2 147 934 € fonctionnement
244 898 € intervention
555 800 € investissement
5 515 848 € de crédits de paiement
2 567 216 € personnel
2 147 934 € fonctionnement
244 898 € intervention
555 800 € investissement
5 032 496 € de prévisions de recettes
483 352 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- 483 352 € de variation de trésorerie
- 290 507 € de résultat patrimonial
72 448 € de capacité d'autofinancement
- 453 352 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 19
Abstention(s) : 0
Pour : 19 (unanimité)
Contre : 0

4- Conditions d'admission Parcoursup rentrée 2021 :

Murièle Fréchère, Directrice des études, présente le bilan de la sélection 2020.

1) Candidatures Parcoursup

2696 candidatures validées (rappel 2018 : 2541 candidatures validées, 2019 : 3074 candidatures validées)

➤ **Répartition par origine scolaire :**

- **1956** candidatures de terminale française 70%
- **664** candidatures Postbac 30%
- **76 candidatures sans moyennes (bac ou postBac étrangers et bac anciens)**

➤ **Répartition par série :**

| Série de bac | Nombre de candidats | Proportions | Nombres de classés | Note minimale |
|--------------|---------------------|-------------|--------------------|---------------|
| S | 1215 | 45% | 207 | 15,407 |
| ES | 387 | 14% | 63 | 14,824 |
| L | 77 | 3% | 14 | 14,615 |
| STI2D | 123 | 4,5% | 21 | 14,099 |
| ST2A | 66 | 2,5% | 11 | 15 ,367 |
| STMG | 15 | 0,5% | 2 | 12,655 |
| Bac Pro | 66 | 2,5% | 11 | 14,867 |
| PostBac | 664 | 25% | 113 | 14,52 |
| Autres Bac* | 7 | 3% | 10 | |
| Sans notes | 76 | | | |
| | | 100% | 452 | |

Autres Bac : E(1), BMA (2), ST2S (3), STL(1)

➤ **Répartition par sexe :**

1675 Filles soit 62%, 1021 Garçons soit 38%

➤ **Nombre de boursiers :**

350 Boursiers soit 13%

2) 127 candidats Parcoursup inscrits à l'Ecole en septembre 2020

Le dernier candidat admis était classé au rang 423 sur 452 classés.

➤ **Répartition par sexe :**

88 Filles soit 69%, 39 Garçons soit 31%.

➤ **Répartition par origine scolaire :**

93 ont eu le bac en 2020 soit 73%, 34 étaient en études supérieure depuis au moins 1 an soit 27 %.

Pour les 127 inscrits :

| Série de bac | Nombre | Proportion | Proportion 2019 |
|--------------|--------|------------|-----------------|
| S | 40 | 31% | 56% |
| ES | 43 | 34% | 19% |
| L | 11 | 9% | 7% |
| STI2D | 15 | 12% | 4% |
| STD2A | 5 | 4% | 8% |
| STMG | 2 | 1% | 1% |
| Pro | 5 | 4% | 2% |
| Etranger | 6 | 5% | 3% |

En distinguant bac en cours et déjà dans le supérieur :

| Série de bac | Nombre | Proportion | Proportion 2019 |
|--------------|--------|------------|-----------------|
| S | 22 | 17% | 42% |
| ES | 35 | 27% | 14% |
| L | 10 | 8% | 5% |
| STI2D | 15 | 12% | 4% |
| STD2A | 5 | 4% | 7% |
| STMG | 2 | 1,5% | 1% |
| Pro | 3 | 2% | 1% |
| Etranger | 2 | 1,5% | 2% |

| | | | |
|-----------|----|-----|-----|
| Supérieur | 34 | 27% | 24% |
|-----------|----|-----|-----|

27 Boursiers soit 21%

3- Bilan

Sur les 2696 candidatures validées sur Parcoursup, 452 ont été classées, le rang du dernier admis étant 423.

Sur Les 130 places ouvertes sur Parcoursup, 3 n'ont pas pu être pourvues à la fermeture de Parcoursup en septembre.

127 étudiants se sont inscrits en 1^{ère} année d'architecture à Belleville. On note déjà 2 abandons fin octobre 2020.

Le système actuel de Parcoursup fait sans doute perdre de bons étudiants. En effet, certains candidats « bloquent » indéfiniment des places en les mettant en attente et abandonnent le vœu tout à la fin du processus, le système d'affectation de Parcoursup ne tournant pas assez rapidement, alors que des candidats bien placés mais en attente sur la liste renoncent dès la mi-juillet et acceptent d'autres propositions par crainte de ne pas avoir d'affectation.

Concernant les origines scolaires, on constate une forte progression des Bac ES et STI2D :

| Série de bac | Proportion dans les candidatures validées et classées | Proportion des inscrits | évolution des proportions par bac entre le classement et les inscrits | Proportion des inscrits en 2019 | Evolution entre 2019 et 2020 |
|--------------|---|-------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|
| S | 45% | 17% | ☒ | 42% | ☒ |
| ES | 14% | 27% | ☒ | 14% | ☒ |
| L | 3% | 8% | ☒ | 5% | ☒ |
| STI2D | 4,5% | 12% | ☒ | 4% | ☒ |
| STD2A | 2,5% | 4% | ☒ | 7% | ☒ |
| STMG | 0,5% | 1,5% | → | 1% | → |
| Pro | 2,5% | 2% | → | 1% | → |
| Etranger | 3% | 1,5% | ☒ | 2% | → |
| PostBac | 25% | 27% | ☒ | 24% | ☒ |

L'écart Fille/Garçon se creuse entre les candidatures et les effectifs réellement inscrits :

| Proportion Fille /Garçon | F | G |
|--------------------------|-----|-----|
| Candidatures validées | 62% | 38% |
| Effectif inscrit | 69% | 31% |

La proportion de Boursiers augmente : 13% de Boursiers dans les candidatures validées, 21% de Boursiers dans l'effectif inscrit.

Véronique Chatenay-Dolto se demande si le profil des étudiants est différent du fait de la forme différente de la sélection, si l'absence d'oral a joué, si les filles ont été favorisées par exemple. Y-a-t-il des changements au regard de la cible habituelle.

Murièle Fréchède confirme que l'absence d'entretien, qui a été un choix du ministère pour toutes les ENSA-P, a un effet négatif sur l'évaluation des appétences et l'adaptation des profils au cursus. La promotion est donc plus hétérogène qu'habituellement, avec une part plus importante des titulaires d'un baccalauréat technique (notamment STI2D).

Elle présente le projet de sélection Parcoursup pour la rentrée 2021.

Le Conseil d'administration doit délibérer sur les conditions d'accès des étudiants. Les modalités d'accès via Parcoursup devant être enregistrées d'ici à la mi-décembre, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une procédure qui pourra être adaptée à des conditions de travail en distanciel.

1) Le calendrier Général Parcoursup 2021 :

- Paramétrage du site par l'école du 16 novembre 2020 au 15 décembre 2020
- Ouverture du site aux candidats le 21 décembre 2020
- Saisie des vœux par les candidats du 20 janvier 2021 au 11 mars 2021
- Finalisation des dossiers des candidats le 8 avril 2021
- Récupération des dossiers des candidats par les établissements d'enseignements supérieurs le mercredi 14 avril 2021 (vacances de printemps de l'ENSA-PB du 17 avril au 2 mai 2021)
- Mise en œuvre de la procédure de sélection entre le 15 avril et le 16 mai 2021
- Saisie du classement des candidats retenus par les établissements d'enseignements sup dernier délai le lundi 17 mai 2021

2) Proposition de calendrier de la sélection ENSA-PB 2021 :

- Ouverture de l'accès aux dossiers des candidats le 14 avril
- Envoi des dossiers dématérialisés aux enseignants le 16 avril
- Retour des notes et commentaires le 25 avril
- Saisie des notes et classement des candidats par le service des études du 26 Avril au 28 Avril
- Envoi des convocations des candidats admissibles aux oraux d'admissions du 29 au 30 avril
- Oraux d'admissions le samedi 8 mai 2021 toute la journée
- Saisie des notes et classement par le service des études du 10 au 12 mai
- Remontée sur Parcoursup de la liste des candidats classés le vendredi 14 mai.

3) Rappel des modalités de sélection hors situation de crise sanitaire

Pour sa sélection, l'ENSA-PB cherche à sélectionner les candidats répondant aux critères suivants : curiosité, sérieux et motivation.

1ère étape :

Examen de l'ensemble du dossier scolaire (notes et appréciations) et du projet de formation motivé renseigné sur Parcoursup. Les éléments pris en compte pour l'évaluation du dossier scolaire sont :

- Excellence du dossier scolaire
- ou
- 1 ou 2 matières d'excellence, capacité d'investissement dans le travail, dynamisme, participation, aptitude à la réflexion et un projet de formation motivé de qualité (original, personnel, argumenté...).

2ème étape :

Les candidats retenus à l'issue de la 1ère étape sont invités à passer un entretien.

Le jury composé de 2 enseignants s'attache à repérer les qualités suivantes :

- Présentation orale : structuration des idées, capacité d'analyse et pertinence, imagination
- Ouverture sur le monde : sens de l'observation, centres d'intérêts
- Démarche d'orientation : motivation, intérêts pour les études d'architecture
- Qualités personnelles : maturité, expression, réactivité, dynamisme

Aucune connaissance dans le domaine de l'architecture n'est requise.

Modalité de l'entretien :

- entretien de 10 mn avec un jury composé de 2 enseignants : 5mn sur un support graphique tiré au sort et 5mn de questions/réponses avec le jury.
- les candidats ont 10 mn de préparation à l'entretien.

Aucune production personnelle ne peut être présentée devant le jury.

Le classement final est établi sur la note d'entretien, les ex-aequo sont départagés par la moyenne de leurs notes (toutes notes confondues sans coefficient) sur l'ensemble des 5 trimestres disponibles sur Parcoursup.

4) Points d'attention et évolutions à prendre en compte

- Le 7 avril 2020, la crise sanitaire avait obligé à la modification des modalités de la sélection 2020 de façon totalement exceptionnelle. Ainsi, un seul classement sur la moyenne générale des dossiers scolaires, sans entretien oral, a permis la sélection des candidats.

- La sélection pour la rentrée 2021 va concerter la première génération de candidats issus de la réforme du lycée (suppression des filières de bac pour les bacs généraux).
- Il est nécessaire de prévoir dès à présent l'éventualité d'une généralisation des entretiens en visio.
- Dans cette hypothèse, il sera très difficile de gérer le tirage au sort du support graphique et le temps de préparation. Il est alors nécessaire de prévoir une dégradation de cette modalité avec l'utilisation d'un support graphique sans préparation : affichage aléatoire et partage à l'écran sans temps de préparation.
- Hors parcoursup, 10 places sont accessibles après examen des dossiers des candidats par la commission locale des étudiants étrangers.
- Accès direct hors-sélection Lycée Guimard : Le lycée technique du bâtiment Guimard propose 1 à 3 élèves auxquels un accès direct à la première année est réservé.

La CFVE, consulté le 23 novembre 2020 sur la proposition suivante, a donné un avis favorable.

- Dispositif Parcoursup (130 places) :
- 1ère étape :
- Calcul de la moyenne générale des candidats à partir des notes des bulletins des 3 trimestres de première, des 2 premiers bulletins de terminale et des épreuves anticipées du baccalauréat, sans application de coefficient.
- Sélection automatique pour la seconde étape des 300 meilleurs dossiers. Cette sélection automatique peut être supprimée si le service des études de l'Ecole se trouve dans l'impossibilité matérielle de gérer cette sélection dans le délai contraint. Dans ce cas le classement ne sert qu'à départager les exæquos en fin d'étapes.
- Examen des dossiers –dossiers scolaires et projets de formation motivés- par un correcteur, notation sur 20, aboutissant à la sélection pour la seconde étape d'un nombre de dossiers compris entre 500 et 600 si la sélection automatique a été possible, de 600 à 900 si elle n'a pas été possible.
- 2ème étape : entretien avec 2 enseignants, d'une durée de 10 mn dont 5 mn de conversation sur un support graphique tiré au sort et 5 mn de questions, préparation 10 mn. Aucune production personnelle ne peut être présentée devant le jury. Les candidats résidant hors métropole ou à l'étranger ayant choisi l'entretien en visio-conférence reçoivent le support graphique par voie électronique 10mn avant l'entretien. Notation sur 20, aboutissant au classement des 400 meilleurs dossiers (les exæquos sont départagés grâce à la moyenne générale de leur dossier scolaire).

Dans le cas où les circonstances sanitaires obligent à la réalisation de cette seconde étape en complet distanciel, le support graphique sera envoyé par les correcteurs au début de l'entretien, selon un choix aléatoire et la phase de préparation pourra être supprimée.

Le classement final est réalisé à partir de la note de l'entretien, les exæquos étant départagés par la moyenne générale de leur dossier.

- Dispositif hors Parcoursup (10 places) :
- Examen des dossiers par la commission locale des étudiants étrangers

Avant le 8 avril 2021, la CFVE sera consultée sur l'éventualité de la mise en œuvre de la version distancielle de la phase, 2 et informée le moment venu de la possibilité ou non de procéder à la sélection automatique de 300 dossiers.

A Frédérique Pain qui demande quel est le rôle du document tiré au sort dans l'entretien, Murièle Fréchède explique qu'il sert à amorcer l'échange mais ne constitue pas un support d'épreuve. Les années précédentes le document était envoyé par messagerie aux étudiants dont les entretiens étaient réalisés via Skype mais cela nécessitait l'utilisation de 2 écrans. Dans un temps limité et pour un grand nombre de candidats en version dématérialisée, la gestion de ces supports serait trop lourde, c'est pourquoi ils ne seraient pas utilisés en cas d'entretiens à distance généralisés.

Léa Carbonneau relève que cette préparation était génératrice de stress pour les candidats.

Jean-François Renaud s'interroge sur les effets de la réforme du Baccalauréat au regard de la politique de l'Ecole qui était de veiller au respect des proportions des différentes séries du Bac et ainsi à la diversité des promotions. Il se pose également la question de la possibilité de refuser l'utilisation de Parcoursup dont le calendrier est extrêmement contraignant. Frédérique Pain connaît Parcoursup même si l'ENSCI ne l'utilise pas et se déclare solidaire de ces questionnements.

Murièle Fréchède rappelle que Parcoursup facilite grandement la gestion des très nombreuses candidatures et permet de travailler sur l'ensemble du dossier scolaire des candidats. Le problème que pose Parcoursup est celui du calendrier.

Pascale Richter estime qu'un problème en amont est celui des conseils donnés aux candidats, valorisant trop la place des mathématiques dans les compétences utiles. Elle suggère qu'une politique de communication soit développée. Pierre Champenois propose d'utiliser la journée des lycéens pour ce faire, dès lors que cette position est partagée par toutes les écoles.

François Brouat espère que la nouvelle organisation du Baccalauréat aura pour effet de diversifier les origines des étudiants.

Une délibération est soumise au conseil d'administration :

Délibération n°4 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville décide d'organiser les conditions d'admission sur sélection des étudiants entrant en 1^{ère} année de Licence à la rentrée 2021 comme suit :

- Dispositif Parcoursup (130 places) :
- 1^{ère} étape :
 - Calcul de la moyenne générale des candidats à partir des notes des bulletins des 3 trimestres de première, des 2 premiers bulletins de terminale et des épreuves anticipées du baccalauréat, sans application de coefficient.
 - Sélection automatique pour la seconde étape des 300 meilleurs dossiers. Cette sélection automatique peut être supprimée si le service des études de l'Ecole se trouve dans l'impossibilité matérielle de gérer cette sélection dans le délai constraint. Dans ce cas le classement ne sert qu'à départager les exæquos en fin d'étapes.
 - Examen des dossiers –dossiers scolaires et projets de formation motivés- par un correcteur, notation sur 20, aboutissant à la sélection pour la seconde étape d'un nombre de dossiers compris entre 500 et 600 si la sélection automatique a été possible, de 600 à 900 si elle n'a pas été possible.
- 2^{ème} étape : entretien avec 2 enseignants, d'une durée de 10 mn dont 5 mn de conversation sur un support graphique tiré au sort et 5 mn de questions, préparation 10 mn. Aucune production personnelle ne peut être présentée devant le jury. Les candidats résidant hors métropole ou à l'étranger ayant choisi l'entretien en visio-conférence reçoivent le support graphique par voie électronique 10mn avant l'entretien. Notation sur 20, aboutissant au classement des 400 meilleurs dossiers (les exæquos sont départagés grâce à la moyenne générale de leur dossier scolaire).

Dans le cas où les circonstances sanitaires obligent à la réalisation de cette seconde étape en complet distanciel, le support graphique sera envoyé par les correcteurs au début de l'entretien, selon un choix aléatoire et la phase de préparation pourra être supprimée.

Le classement final est réalisé à partir de la note de l'entretien, les exæquos étant départagés par la moyenne générale de leur dossier.

- Dispositif hors Parcoursup (10 places) :
- Examen des dossiers par la commission locale des étudiants étrangers

Avant le 8 avril 2021, la CFVE sera consultée sur l'éventualité de la mise en œuvre de la version distancielle de la phase 2, et informée le moment venu de la possibilité ou non de procéder à la sélection automatique de 300 dossiers.

Décompte des votes

Votants : 19
Abstention(s) : 0
Pour : 19 (unanimité)
Contre : 0

5- Information sur la mise en œuvre de l'obligation réglementaire de dématérialisation des factures :

Catherine Karoubi, Directrice financière, présente le travail réalisé.

Les références réglementaires sont

- *Le décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique* : décret entré en vigueur de manière progressive selon la taille des entreprises (des plus grandes aux plus petites, de 2017 à 2020) qui sont désormais toutes obligées de déposer leurs factures de façon dématérialisée sur Chorus Pro pour les prestations réalisées auprès de services de l'Etat
- *La note du 22 septembre 2020 concernant les orientations stratégiques transversales du ministère de la culture dans le cadre de la tutelle et mise en œuvre de la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics des opérateurs de l'Etat pour 2021* : note faisant état notamment de l'obligation de rendre compte de l'avancée de la dématérialisation des factures lors du CA de fin d'année 2020

Le service financier s'est engagé en fin d'année 2019 dans un processus de dématérialisation de ses procédures et de gestion électronique de ses documents (GED). Ces changements sont intervenus de façon échelonnée durant l'année 2020 et concerneront, à terme, tous les services métiers de l'ÉNSA-PB. Certaines échéances prévues en 2020 ont dû être reportées en 2021 du fait de la crise sanitaire.

Le service financier est notamment en charge, concernant la chaîne de la dépense, d'étudier les devis et précommandes des services métiers, de passer les commandes, de valider et certifier les services faits et enfin de réceptionner et vérifier les factures afin de déclencher les demandes de paiement auprès de l'agent comptable. Ces actions sont effectuées en grande partie dans le logiciel de gestion comptable et financière « WinM9 » de l'éditeur GFI.

Pour information, en 2019, 876 commandes ont été établies par le service financier et 1978 demandes de paiement ont été émises.

Précommandes :

Le laboratoire IPRAUS utilise le service de précommandes dématérialisées depuis 2019 sur le logiciel de gestion comptable (WinM9, de l'éditeur GFI).

Chaque service de l'ÉNSA-PB devait être amené, courant 2020, à saisir ses précommandes dans WinM9 ainsi que d'y enregistrer les devis afférents. Etant donné la crise sanitaire survenue en 2020, cette échéance a été repoussée à 2021.

Cette fonction de dématérialisation des commandes permet aux services métiers d'avoir une visibilité en temps réel de la consommation des budgets attribués.

Bons de commande :

Les visas des bons de commande sont dématérialisés depuis le 31 janvier 2020, ce qui signifie que les signataires formalisent leur accord pour passer commande en validant dans WinM9 et non plus en signant des bordereaux papiers.

Selon la réglementation en vigueur, les bons de commande inférieurs à 30 000 € HT sont visés par la directrice financière ou son adjointe et les bons de commande égaux ou supérieurs à 30 000 € HT seront visés par le directeur ou la directrice adjointe. Cette procédure interne au service financier concerne également la direction qui a dorénavant accès à WinM9.

Validation des services faits :

Courant 2020, par paliers à l'instar des précommandes, les services métiers devaient avoir accès à la validation des services faits sur WinM9. Cette échéance est également repoussée à 2021.

Certification des services faits :

Depuis le 31 janvier 2020, la directrice financière et son adjointe certifient les services faits dans WinM9 et non plus via des bordereaux papiers.

Factures :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les fournisseurs (quelle que soit leur taille) ont l'obligation de transmettre leurs factures aux services de l'État via la plate-forme « Chorus Pro ». Chaque fournisseur de l'ÉNSA-PB a été averti par le service financier de cette obligation et conseillé pour sa mise en pratique. Depuis, les factures reçues hors l'outil sont rejetées. Un message est adressé au fournisseur pour les informer et leur demander de les envoyer obligatoirement via Chorus Pro.

Pour information, le nombre de factures reçues par courrier ou par mél en 2020 a été de 164. Ce chiffre tend à se réduire puisque tous nos fournisseurs sont dorénavant informés de cette obligation légale.

Chorus Pro est relié à WinM9 ce qui permet de récolter et de traiter en temps réel les factures dans l'outil comptable utilisé par le service financier.

Demandes de paiement :

Depuis le 31 janvier 2020, les demandes de paiement sont transmises par le service financier via WinM9 à l'agence comptable et non plus par bordereaux papiers L'agence comptable valide également les paiements dans l'outil.

Suivi des marchés et contrats :

L'ensemble des documents constitutifs des marchés et des contrats en cours sont enregistrés dans WinM9 et, en parallèle, sur la partie du réseau informatique dédiée au service financier. Dorénavant, les documents transmis par voie dématérialisée par les fournisseurs ne sont plus imprimés par le service financier et sont conservés uniquement au format numérique sur WinM9 et/ou sur le réseau en fonction de la nature de la pièce.

Gestion des frais de mission :

Depuis septembre 2020, le nouveau prestataire du marché voyages (la société Globéo) offre la possibilité aux services métiers d'effectuer eux-mêmes leurs pré-réservations en ligne, par téléphone ou par courriel auprès du voyagiste.

La gestion des frais de mission pourrait être dématérialisée via WinM9. D'une part, tous les justificatifs seraient envoyés par courriel au service financier. D'autre part, le processus interne de validation se ferait uniquement via WinM9, comme les autres procédures. Compte-tenu de la crise sanitaire, cette échéance prévue en 2020 est reportée en 2021.

Il est important de souligner que la mise en place d'une partie du projet de dématérialisation début 2020 a permis au service financier de travailler à distance dès le début du confinement en mars 2020. Ainsi, l'activité du Service financier a pu se poursuivre accompagnant la continuité pédagogique assurée par l'Ecole et soutenant ses fournisseurs, sans aucun retard de commande ou de paiement.

6- Information sur le contrat d'objectif et de performance :

François Brouat explique que le projet de COP a très peu avancé. Initialement, il espérait pouvoir en présenter les premiers éléments lors de cette réunion mais cela s'avère impossible. Ces contrats conclus entre l'Etat et ses opérateurs permettent de formaliser les grands objectifs des Etablissements et les capacités à les remplir.

Cet exercice a un peu moins d'intérêt pour les Etablissements d'enseignement que pour les autres opérateurs dans la mesure où ils bénéficient de l'évaluation de l'HCERES. Il reste toutefois une bonne façon de dialoguer avec le ministère.

Il espère pouvoir présenter un projet lors de la prochaine réunion.

7- Définition des modalités de sélection des enseignants associés et invités :

François Brouat explique qu'un dispositif existait avant la réforme statutaire de 2018 et qu'il est donc nécessaire d'adopter une procédure qui garantisse la transparence de la procédure et le rôle des différentes instances, notamment du Conseil Pédagogique et Scientifique

Par délibération du 26 juin 2012, le conseil d'administration avait organisé une procédure de sélection des enseignants associés établie ainsi :

- Définition d'un profil validé en CER/CPR, sur le modèle d'un avis de vacance, qui comprend une perspective de durée du contrat,
- L'appel d'offre est publié sur internet et sur la BIEP et diffusé dans le réseau,
- Constitution d'une commission qui auditionne les candidats, composée des élus enseignants du conseil d'administration, de représentants de la CER et d'enseignants du champ disciplinaire concerné,
- Validation du choix par la CER/CPR, puis par le conseil d'administration.
- Audition annuelle systématique des maîtres-assistants associés en CER/CPR.
- En fonction des besoins de l'école, des perspectives de durée des contrats et des qualités des services rendus par les maîtres-assistants sortants, la CER/CPR peut proposer que certains postes soient ouverts à l'appel d'offre pour recrutement.
- Cas particuliers, à examiner en CER/CPR : Urgence pour suppléer à une absence : la diffusion du profil peut être limitée ; Enseignant invité : il peut être recruté sur la base d'un appel d'offre ouvert mais aussi sans publicité, dans le cas où il est destiné à une personnalité déterminée.

Ce texte, aujourd'hui obsolète doit être revu au regard des nouveaux cadres statutaires, notamment en ce qui concerne la composition des comités de sélection.

Le décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture prévoit, dans son article 2 : « Les nominations des professeurs et des maîtres de conférences associés des écoles d'architecture sont prononcées par le ministre chargé de l'architecture, à la demande du

directeur de l'établissement et après avis favorable du conseil scientifique et pédagogique de l'établissement réuni en formation restreinte. » Il ne précise pas les modalités de la sélection préalable.

Pour référence, il est rappelé ce qui est prévu en ce qui concerne les comités de sélection des enseignants-chercheurs (arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture) :

Article 2 : Par délibération, le conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés indique le ou les postes pour lesquels est constitué le comité de sélection, fixe le nombre de membres du comité compris entre 8 et 20, et arrête le règlement du comité.

Les membres des comités de sélection sont des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ou des personnels assimilés.

Le nombre d'enseignants-chercheurs ou personnels assimilés extérieurs à l'établissement est égal ou supérieur à la moitié des membres. Le nombre de spécialistes du champ disciplinaire concerné par le recrutement est égal ou supérieur à la moitié des membres.

Le conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs établit la liste de noms des membres du comité de sélection et place en tête de liste les noms des membres du comité qui exercent les fonctions de président et de vice-président appelé à suppléer le président en cas d'absence.

Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

Article 3 : Le directeur nomme les membres du comité de sélection sur proposition du conseil pédagogique et scientifique réuni en formation restreinte.

La composition du comité de sélection est rendue publique avant le début des travaux du comité.

Le directeur est garant de la régularité des opérations de recrutement.

Le directeur ou son représentant assiste au comité de sélection.

Article 4 : La composition du comité de sélection peut être modifiée suite à la démission ou l'impossibilité de siéger d'un ou plusieurs membres tant que le comité n'a pas commencé ses travaux.

La nomination des nouveaux membres doit respecter la procédure prévue aux articles 2 et 3.

Il est proposé au conseil d'administration d'établir quelques principes d'organisation de la sélection selon la délibération suivante :

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent les principes suivants de composition et de travail des comités de sélection des enseignants associés ou invités :

Le comité est composé de 5 personnes au moins, il comprend :

- deux enseignants-chercheurs du champ disciplinaire concerné, dont l'un des deux est rapporteur du champ,
- au moins l'un des référents des années d'enseignement principalement concernées,
- un à deux élus enseignants-chercheurs du CPS, proposé par le Président du CPS ,
- une proportion minimale de 40 % de personnes du même sexe.

Le directeur nomme les membres du comité sur proposition du CPS réuni en formation restreinte. La composition du comité est rendue publique avant le début des travaux du comité.

Le directeur ou son représentant participe aux travaux du comité.

Les membres du comité s'engagent à respecter les règles déontologiques relatives aux jurys et sont tenus à la discréption professionnelle.

La directrice des RH ou son représentant, assiste le comité dans l'ensemble de ses travaux et en assure le secrétariat. Le directeur est garant de la régularité des opérations de recrutement.

Le comité procède à une présélection des dossiers puis à l'audition des candidats présélectionnés, cette audition peut être organisée en visio-conférence.

Le comité classe tout ou partie des candidats auditionnés. Ce classement est soumis à l'avis favorable du CPS réuni en formation restreinte.

Décompte des votes

Votants : 18

Abstention(s) : 0

Pour : 18 (unanimité)

Contre : 0

8- Avenant à la convention signée avec Bellastock au titre de 2020 :

Florence Ibarra explique que, lors de sa réunion du 12 mars 2020, le conseil d'administration de l'Ecole a donné un avis favorable à la signature d'une convention permettant d'associer 78 étudiants de l'Ecole au festival de l'année prévu en juillet 2020 et d'accueillir 3 conférences préparatoires à cette manifestation.

Le cycle de conférence a débuté en mars ; 2 conférences ont eu lieu : Le 4 mars : *S'implanter : (se) planter ? À quoi sert l'analyse ?* Le 13 mars : *S'implanter : (se) planter ? Que faire du sol ?* Mais, en raison du confinement, la conférence prévue le 18 mars : *S'implanter : (se) planter ? Y-a-t-il un lieu ?* a été annulée.

L'épidémie de COVID-19 a ainsi contraint Bellastock à annuler une conférence et aussi à modifier l'événement devant accueillir les étudiants de l'ENSA de Paris-Belleville, passant d'un festival en juillet à un workshop en septembre.

Cette adaptation du dispositif a été présentée à l'école dès le 23 juillet 2020, qui a donné un accord de principe.

Il est aujourd'hui proposé au conseil d'administration de donner un avis favorable à un avenant qui permet :

- de modifier la contrepartie financière versée par l'Ecole en prenant en compte l'annulation d'une conférence sur les trois initialement prévues,

- de substituer l'événement réalisé en septembre en remplacement de celui de juillet.

Ainsi, la participation financière de l'Ecole à l'événement est réduite à 8 333,33 € (7 000 € + 1 333,33 €) au lieu de 9 000 € (7 000 € + 2 000€)

Antoine Aubinais explique que l'événement prévu en juillet a été reporté car il devait accueillir 500 constructeurs. De ce fait, l'organisation d'un projet autour du CAAP et de l'engagement de la structure vis-à-vis du territoire a été préférée. Le thème du cycle de la matière a été maintenu afin d'amorcer la dynamique du CAAP.

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le projet d'avenant à la convention initiale soutenant le projet de festival Bellastock 2020 ainsi que le cycle de conférences associé qui ont dû être modifiés en raison de la crise sanitaire.

Décompte des votes

Votants : 17 (Antoine Aubinais ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 17 (unanimité)

Contre : 0

9- Procédure d'alerte : proposition de donner au collège de déontologie du ministère de la culture les missions du référent alerte prévu au premier alinéa du I de l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 :

Florence Ibarra présente le sujet.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique a, dans son article 8, rendu obligatoire la mise en place d'une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte dans toutes les administrations de l'Etat et les établissements publics qui en relèvent, ont l'obligation d'établir une procédure de recueil de signalements.

Le décret du 19 avril 2017 demande que chaque organisme détermine l'instrument juridique le mieux à même de répondre à l'obligation d'établir une procédure de recueil des signalements et l'adopte conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui le régis. Une seule procédure peut être commune à plusieurs d'entre eux sous réserve d'une décision concordante des organes compétents de chacun des organismes concernés. Il peut en être ainsi, notamment, dans les établissements publics rattachés ou non à une même personne morale. Un arrêté du ministre compétent peut également créer une procédure commune à des services placés sous son autorité et à des établissements publics placés sous sa tutelle.

L'arrêté du 12 mars 2019 relatif à la procédure de recueil des signalements par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de la culture a mis en place un dispositif permettant le recueil des signalements des alertes. Dans son article Premier, il prévoit : « La procédure de recueil des signalements des alertes établies au sein des services placés sous l'autorité du ministre chargé de la culture, ainsi que dans les établissements placés sous sa tutelle après délibération des organes compétents, est applicable à l'ensemble des agents, quel que soit leur statut. »

Dans le cadre de cette procédure, le ministère de la culture a fait le choix, à l'instar d'autres ministères, de confier la fonction de « référent alerte » au collège de déontologie créé au sein du ministère de la culture par arrêté du 10 avril 2018.

Le 4 juin 2020 le secrétariat général du ministère diffusait une note aux établissements publics concernant la mise en place en application de cette obligation qui ouvre une alternative pour chaque établissement :

- Soit il peut décider d'adopter, après délibération favorable de son conseil d'administration, la procédure de signalement des alertes mise en place dans les services du ministère de la Culture en procédant par renvoi à l'arrêté du 12 mars 2019 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de la culture ;
- Soit, il peut instaurer sa propre procédure en respectant les lignes directrices fixées par les textes de référence mentionnés dans la note.

La première proposition est soumise au vote du Conseil d'Administration.

Florence Ibarra répond aux questions des administrateurs sur le rôle et le fonctionnement du Collège de déontologie. Elle explique qu'il répond aux sollicitations des agents du ministère, de ses services et établissements ou des responsables de services. Les sujets abordés concernent essentiellement les possibilités de cumuls d'activités, d'évolutions professionnelles.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°7 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville donnent un avis favorable à l'adoption de la procédure de signalement des alertes mise en place dans les services du ministère de la Culture prévue par l'arrêté du 12 mars 2019 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de la culture.

Décompte des votes

Votants : 18
Abstention(s) : 0
Pour : 18 (unanimité)
Contre : 0

9-Questions diverses

Frédérique Pain demande des informations sur l'évolution de la proportion de filles et de garçons parmi les étudiants. L'augmentation de la part des filles correspond-elle à une politique de l'Ecole ?

Jean-François Renaud et François Brouat relèvent qu'il s'agit d'une tendance générale de fond de la plupart des filières de l'enseignement supérieur.

Miguel Macian souligne que la réussite scolaire est supérieure chez les filles. Raphaël Fabbri constate que, si le nombre d'étudiantes est supérieur à celui des étudiants, le nombre de candidates est supérieur à celui des candidats même si l'entretien d'admission a pour effet d'infléchir cette proportion.

Il est rappelé que les prochaines réunions sont prévues les 11 mars, 1^{er} juillet, 30 septembre et 25 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17 heures 45.

Le Président

Jean-François Renaud

